

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 14.11.2018

Numéro de version 3

Révision: 14.11.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- . 1.1 Identificateur de produit
- . Désignation commerciale : **SANO-PH**
Numéro d'article : **13326D**
- . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de l'eau
- . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- . **Producteur/fournisseur :**
THESEO
200 Avenue de Mayenne
Zone Industrielle des Touches - 53000 LAVAL
Tel. +33 2 43 67 96 96
Mail : theseo@theseo.fr
- . **Service chargé des renseignements :** Mail : theseo@theseo.fr
- . 1.4 Numéro d'appel d'urgence: N° d' appel d'urgence Orfila (INRS): +33 1 45 42 59 59 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- . 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- . **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- . 2.2 Éléments d'étiquetage
- . **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- . **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS07

- . **Mention d'avertissement** Danger
- . **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acide formique
acide orthophosphorique
- . **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- . **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(suite page 2)

— F —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 14.11.2018

Numéro de version 3

Révision: 14.11.2018

Désignation commerciale : SANO-PH

Numéro d'article : 13326D

(suite de la page 1)

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

| | | |
|--------------------------------|---|---------|
| CAS: 64-18-6 | acide formique | 25-<50% |
| EINECS: 200-579-1 | Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302 | |
| Numéro index: 607-001-00-0 | | |
| Reg.nr.: 01-2119491174-37-xxxx | | |
| CAS: 7664-38-2 | acide orthophosphorique | 10-<25% |
| EINECS: 231-633-2 | Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314 | |
| Numéro index: 015-011-00-6 | | |
| Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx | | |
| CAS: 77-92-9 | acide citrique | 2,5-<5% |
| EINECS: 201-069-1 | Eye Irrit. 2, H319 | |
| Reg.nr.: 01-2119457026-42-xxxx | | |
| CAS: 79-33-4 | acide l-(+)-lactique | ≥3-<5% |
| EINECS: 201-196-2 | Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315 | |

SVHC Non

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

phosphates ≥15 - <30%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer au moins 15 minutes.

Recourir à un traitement médical

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et / ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

Risques Risque de perforation gastrique

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 14.11.2018

Numéro de version 3

Révision: 14.11.2018

Désignation commerciale : SANO-PH

Numéro d'article : 13326D

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection totale

Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, silice, neutralisant d'acide, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker à un endroit frais.

Prévoir des sols résistant aux acides

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des alcalins (lessives).

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir section 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 14.11.2018

Numéro de version 3

Révision: 14.11.2018

Désignation commerciale : SANO-PH
Numéro d'article : 13326D

(suite de la page 3)

. 8.1 Paramètres de contrôle

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

64-18-6 acide formique

VME (France) Valeur momentanée: 9 mg/m³, 5 ppm

IOELV (Union Européenne) Valeur à long terme: 9 mg/m³, 5 ppm

7664-38-2 acide orthophosphorique

VME (France) Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppm

Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm

IOELV (Union Européenne) Valeur momentanée: 2 mg/m³

Valeur à long terme: 1 mg/m³

. DNEL

64-18-6 acide formique

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalatoire Travailleur | 9,5 mg/m ³ (temps long d'expo., effets locaux) |
| | 9,5 mg/m ³ (temps long d'expo., effets systémiques) |
| | 19 mg/m ³ (temps court d'expo., effets locaux) |
| | 19 mg/m ³ (temps court d'expo., effets systémiques) |
| Consommateur | 3 mg/m ³ (temps long d'expo., effets locaux) |
| | 3 mg/m ³ (temps long d'expo., effets systémiques) |
| | 9,5 mg/m ³ (temps court d'expo., effets locaux) |
| | 9,5 mg/m ³ (temps court d'expo., effets systémiques) |

7664-38-2 acide orthophosphorique

| | |
|-------------------------|--|
| Inhalatoire Travailleur | 1 mg/m ³ (temps long d'expo., effets locaux) |
| | 2 mg/m ³ (temps court d'expo., effets locaux) |
| Consommateur | 0,73 mg/m ³ (temps long d'expo., effets locaux) |

. PNEC

64-18-6 acide formique

| | |
|----------|-----------------------------------|
| Eau | 2 mg/L (eau fraiche) |
| | 0,2 mg/L (eau de mer) |
| | 1 mg/L (libération intermittente) |
| Sédiment | 13,4 mg/kg (eau fraiche) |
| | 1,34 mg/kg (eau de mer) |
| Sol | 1,5 mg/kg (sol) |

Traitement des eaux usées 7,2 mg/L (station de traitement des eaux usées)

. **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel :

. Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

. **Protection respiratoire** : Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

. **Protection des mains** : Gants de protection.

. Matériau des gants

Butylcaoutchouc

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 14.11.2018

Numéro de version 3

Révision: 14.11.2018

Désignation commerciale : SANO-PH

Numéro d'article : 13326D

(suite de la page 4)

Caoutchouc chloroprène
Caoutchouc fluoré (Viton)

. **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques (DIN 58211, EN 166)

. **Protection du corps** : Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

. **Indications générales.**

. **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : incolore

. **Odeur** : caractéristique

. **Seuil olfactif** : non déterminé

. **valeur du pH (10 g/l) à 20 °C:** ~2

. **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

. **Point d'éclair** : Non applicable

. **Inflammabilité (solide, gazeux)** : Le produit n'est pas inflammable.

. **Température d'inflammation** : non applicable

. **Température de décomposition** : non déterminé

. **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

. **Limites d'explosivité :**

inférieure : non applicable

. **Propriétés comburantes** : néant

. **Pression de vapeur** : non déterminé

. **Densité à 20 °C:** ~1,23 g/cm³

. **Vitesse d'évaporation.** : non déterminé

. **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : soluble

. **Coefficient de partage (n-octanol/eau)** : non déterminé

. **Viscosité :**

dynamique à 20 °C: ~10 mPas

. **9.2 Autres informations** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. **10.1 Réactivité** Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

. **10.2 Stabilité chimique**

. **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

. **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux alcalis (lessives alcalines)

. **10.4 Conditions à éviter** Le contact avec les matières alcalines

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 14.11.2018

Numéro de version 3

Révision: 14.11.2018

Désignation commerciale : SANO-PH

Numéro d'article : 13326D

(suite de la page 5)

- . **10.5 Matières incompatibles:** Composés alcalins
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

. 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64-18-6 acide formique

Oral LD50 730 mg/kg (rat) (OECD 401)

Inhalatoire LC50 (4 h) 7,85 mg/L (rat)

7664-38-2 acide orthophosphorique

Oral LD50 ~2.600 mg/kg (rat) (OECD 423)

Dermique LD50 2.740 mg/kg (lapin)

. Composant Type Valeur Espèce

Etant donné que le produit est classé comme très corrosif, une étude sur la toxicité aiguë n'est pas autorisée (interdiction de l'expérimentation animale).

. Effet primaire d'irritation :

. de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

. des yeux :

Provoque des lésions oculaires graves.

. **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.. **Indications toxicologiques complémentaires** : Provoque des lésions oculaires graves.. **Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu.. **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.. **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique :

64-18-6 acide formique

LC50 (96 h) (statique) 68 mg/L (Leuciscus idus) (DIN 38412 Teil 15)

130 mg/L (Brachydanio rerio) (OECD 203)

EC50 (48 h) 32,19 mg/L (daphnia magna) (79/831/EWG (not neutralized))

EC50 (72 h) 32,64 mg/L (Scenedesmus subspicatus) (DIN 38412, part 9, static; not neutralized)

EC50 (17 h) 46,7 mg/L (Pseudomonas putida) (DIN 38412, part 8, aerobic, not neutralized)

EC10 72 mg/L (Boue activée) (13 d, aerobic)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 14.11.2018

Numéro de version 3

Révision: 14.11.2018

Désignation commerciale : **SANO-PH**
 Numéro d'article : **13326D**

(suite de la page 6)

- NOEC ≥ 102 mg/L (daphnia magna) (OECD 211, neutralized)
- 7664-38-2 acide orthophosphorique**
- EC50 (48 h) > 100 mg/L (daphnia magna) (OECD 202)
- EC50 (72 h) > 100 mg/L (desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
- NOEC 56 mg/L (daphnia magna) (OECD 202 (48 h))
 100 mg/L (desmodesmus subspicatus) (OECD 201 (72 h))
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - . **Autres indications** : Elimination possible par floculation ou adsorption par matériaux absorbants.
 - . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
 - . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - . **Autres indications écologiques** :
 - . **Indications générales** :
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - . **PBT**: Non applicable.
 - . **vPvB**: Non applicable.
 - . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation** :
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- . **Catalogue européen des déchets**
 16 03 05* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses
- . **Emballages non nettoyés** :
- . **Recommandation** :
 Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
 L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.
- . **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- . **14.1 Numéro ONU**
- . **ADR, IMDG, IATA** UN1760
- . **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- . **ADR** 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE FORMIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION)
- . **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (FORMIC ACID, PHOSPHORIC ACID, SOLUTION)

(suite page 8)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 14.11.2018

Numéro de version 3

Révision: 14.11.2018

Désignation commerciale : SANO-PH
 Numéro d'article : 13326D

(suite de la page 7)

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR



. Classe 8 (C9) Matières corrosives.
 . Étiquette 8

. IMDG, IATA



. Class 8 Matières corrosives.
 . Label 8

. 14.4 Groupe d'emballage II
 . ADR, IMDG, IATA II

. 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

. Indice Kemler : 80
 . No EMS : F-A,S-B
 . Segregation groups Acids
 . Stowage Category B
 . Stowage Code SW2 Clear of living quarters.

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

. Indications complémentaires de transport : Protégez la marchandise contre le gel pendant le transport.

. ADR

. Quantités limitées (LQ) 1L
 . Quantités exceptées (EQ) Code: E2
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

. Catégorie de transport 2
 . Code de restriction en tunnels E

. IMDG

. Limited quantities (LQ) 5L
 . Excepted quantities (EQ) Code: E1
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

. "Règlement type" de l'ONU: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE FORMIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, II

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 14.11.2018

Numéro de version 3

Révision: 14.11.2018

Désignation commerciale : SANO-PH
 Numéro d'article : 13326D

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - . **Directive 2012/18/UE**
 - . **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - . **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
 - . **Prescriptions nationales :**
 - . **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
 - . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Classe ICPE Seveso III : néant
 - . **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** néant
 - . **Préparations dangereuses**
Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses
 - . **Protection des travailleurs**
Hygiène et sécurité au travail
Code du travail : article R 4222-1 (aération, assainissement), articles R 4141- 1 à 4 (formation à la sécurité).
Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail :
INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.
 - . **Protection de l'environnement**
Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux),
- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . **Phrases importantes**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
- . **Contact :**
- . **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 14.11.2018

Numéro de version 3

Révision: 14.11.2018

Désignation commerciale : SANO-PH
Numéro d'article : 13326D

(suite de la page 9)

- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
- Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- . **Sources** : source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>
- . * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F